



Une « start-up » déficitaire alimentée par des fonds spéculatifs choisie comme nouvelle assurance de protection complémentaire au ministère des finances

Le choix des affairistes !

Marseille le 27 mai 2025

Coup de tonnerre pour les agents du Ministère: à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, notre mutuelle historique la MGEFI est déboutée et remplacée par une « start-up » dont les patrons ont financé la campagne de Macron.

Cette société anonyme, appelée ALAN, relève de l'assurance lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement, (fonds souverain singapourien, fonds vautour Lakestar etc.).

En sept ans, elle a cumulé 250 millions de pertes et n'a survécu jusqu'à présent que par des levées de fonds auprès des fonds spéculatifs, avec pour seul objectif de récupérer ses mises en tablant sur sa sélection par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence. Ce système mis en place au niveau de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires de l'État les rend captifs de l'organisme attributaire du marché public.

Dans l'accord protection sociale complémentaire, notre future cotisation devra être dite d'équilibre, c'est-à-dire qu'elle évoluera pour maintenir le système à l'équilibre.

De quel équilibre parle-t-on quand nous sommes face à des assureurs privés endettés sous la menace de fonds spéculatifs ?

Tout ce système prépare une explosion du montant de nos cotisations, même si la puissance publique accepte d'en rembourser une partie !

Le ministre de la Fonction Publique a signifié aux syndicats de la Fonction publique qu'il refusait d'ores et déjà de payer la part employeur pour l'année 2025 (alors qu'il était légalement contraint) grâce à l'article 58 du projet de loi de finances qui permet de reporter jusqu'à décembre 2026 la prise en charge de 50 % de la protection sociale !

À ce jour, nous ne savons toujours pas si nous serons pris en charge, la seule certitude est l'arrivée d'une assurance privée !

Par ailleurs, ALAN assume délocaliser le traitement des remboursements de soin vers des pays tiers de l'Union européenne ou encore en Tunisie : le dumping social pour économiser sur la masse salariale et augmenter les profits escomptés ! Quelles seront les garanties de confidentialité pour nos soins ? Comment aurons-nous la certitude que ces données ne fuiteront et ne pourront pas être utilisées contre nous ?

Dans ces conditions, l'accord sur la protection sociale complémentaire qui devait s'appliquer au ministère est d'ores et déjà mort et enterré. On comprend bien maintenant que l'objectif de cet accord n'était pas de mettre en place un accord cadre pour protéger les agents mais bien de liquider le monopole des mutuelles de la Fonction publique, basé sur la solidarité inter-générationnelle, pour pouvoir ouvrir ce marché à la spéculation et arroser les actionnaires.

Pour rappel, cet accord introduit la fin des tarifs fixes pour les enfants qui étaient en vigueur à la MGEFI et la fin de la cotisation gratuite à partir du 3ème enfant qui existaient auparavant : ce sera 50 % de la cotisation par enfant de moins de 21 ans, 100 % pour les 21-25 ans et le prix évoluera en fonction de la cotisation d'équilibre de la start-up !

Les retraités qui basculeront sur le contrat collectif n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer jusqu'à + de 175 % du tarif actuel ! On leur laissera toutefois la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché ? De quels remboursements pourront-ils bénéficier si la mutuelle n'est plus alimentée par les actifs ?

Pour les actifs, nous devenons prisonniers du contrat collectif qui va s'appliquer de force à tous les agents, sauf ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

Plus que jamais, la reconquête de la sécurité sociale est d'actualité, avec le 100 % Sécu revendiqué par la CGT !

Il faut mettre un coup d'arrêt maintenant, avant qu'il ne soit trop tard !

La CGT Finances publiques 13 appelle les collègues à participer massivement à la grève interprofessionnelle le 5 juin 2025 !

Nous appelons les retraité·es à nous rejoindre pour défendre la Mutuelle et exiger :

- le retrait de la « start-up » ALAN
- le maintien de la liberté de choix pour la mutuelle au ministère des finances
- le retrait de l'accord PSC qui démantèle la mutuelle au profit des assureurs privés
- la prise en charge immédiate par l'État de la moitié du montant de nos cotisations MGEFI (incluant les enfants et les personnes à charge)
- la diminution des tarifs de la MGEFI et l'augmentation des parts prises en charge pour le dentaire, l'optique et les dépassements d'honoraires
- la remise en place avec des collègues détachés et des embauches pour un réseau mutualiste proche des agents afin de les aider dans leurs démarches
- le retrait immédiat du déremboursement à hauteur de 10 % de nos arrêts maladie, le maintien de nos salaires et le retrait du jour de carence !

Nous vous appelons également à manifester avec l'ensemble des professions pour l'abrogation de la retraite Macron à 64 ans :

Marseille 5 juin 2025 10h30 vieux-Port

En grève et en manif !

RdV en face de la Samaritaine